#8 mars

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, ni la Saint Valentin, ni la fête des mères pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de LUTTES pour les droits des femmes.

En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France et cela constitue pour certain-e-s leur programme électoral, comme aux États-Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie.

Le 21 avril 1944, le droit de vote des femmes en France

Vérités Alternatives

Rapport de Situation Comparée NPDC 3234 heures pour 773 heures soit 25,70 % en 2015 et 120268 heures pour 30692 au bilan social national soit 25,51 %

• Parce que 80 % des emplois tenus sont tenus par les hommes ;

• Parce que 54 % des agents à temps partiel sont des femmes ;

• Parce qu'elles sont concentrées dans 4 grandes familles de métiers sur 11 à la SNCF et que ce sont des filières moins valorisées socialement et financièrement (administrative, paramédicale, sociale, vente) ;

• Parce qu'elles ont un moins bon déroulement de carrière (les femmes subissent le « plafond de verre », alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes, seulement 26 % des cadres sont des femmes, 24 % pour les cadres supérieurs et moins de 10 % d'entre elles sont à la tête du GPF, 0 % à l'EPIC de tête et à Réseau et une seule à Mobilités sur les 12 membres du comité de direction générale) ;

• Parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires…

• Parce qu'on veut imposer le forfait-jours aux femmes de l'encadrement sachant très bien qu'il permettra de ne pas reconnaître les heures supplémentaires. Pourtant, dans l'accord égalité professionnelle, la direction indique lutter contre le culte du présentéisme !

La CGT revendique

En France, les femmes sont toujours payées 26 % de moins que les hommes et même si la direction prétend que nous sommes bien loin de ce chiffre à la SNCF, notre grille salariale ne protège pas complètement les femmes.

Dans le cadre de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité, la CGT a exigé deux études.

L'une en 2017, sur les différences salariales avec l'objectif de mettre un terme aux écarts de rémunération

Et l'autre, en 2018, sur les différences d'évolution de carrière qui maintiennent les femmes dans les filières considérées comme non stratégiques et les freinent dans leurs parcours professionnels

6 février 2013, abrogation de l'ordonnance de 1800 interdisant aux femmes le port du pantalon à Paris !

La CGT dans l'action

Nous vous attendons pour la première étape, devant l'immeuble Perspective, le 8 mars à partir de 07h30….

Ce n'est qu'une étape dans un processus s'inscrivant sur le long court

Pour vous même débuter l'action syndiquez-vous à la CGT !

1965, les femmes peuvent gérer leurs biens propres (ouvrir un compte bancaire) et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari

Pour nous joindre

Le Secteur CGT Cheminots
37 rue de Tournai
4ème étage (au fond du couloir à gauche)
59000 Lille
03 28 55 76 06 – 221 606

Le Bureau Régional UFCM
Mme !sabelle Guilherme
37 rue de Tournai
4ème étage (au fond du couloir à gauche)
59000 Lille
03 28 55 76 33 – 221 633

Les membres CGT de la commission Égalité Mixité du CER Mobilité NPDC
Mme Christiane Caron et Mme Christelle Corbin
221 092 (Syndicat de Lille)

Les membres CGT du comité de suivit de l'accord Égalité Mixité
Mme Christiane Caron, Mme Christelle Corbin et M.Pascal Derain
221 092 (Syndicat de Lille)

secteur-cgt-cheminots-lille-ufcm@orange.fr

http://cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr/egalite-mixite/

8 MARS : JOURNÉE DE LUTTES POUR L'ÉGALITÉ !